



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Section Employés et Cadres UGECAMIF  
12, villa de Lourcine Rue Cabanis  
75014 - PARIS  
01 58 10 10 43 / 06 38 28 23 19  
Email : [cfdtugecamidf@gmail.com](mailto:cfdtugecamidf@gmail.com)

Janvier 2016

# L'UGECAMIOSCOPE

Pour cette année qui commence, notre section tient à souhaiter à tous les salariés de l'UGECAM et à leurs proches, nos meilleurs vœux pour 2016.



Même si 2015, s'est terminée tragiquement pour plus de 130 personnes, touchant par la même quelques uns d'entre nous.

Même si les perspectives pour l'année 2016 s'annoncent difficiles dans bon nombre d'établissements du fait de nouvelles organisations de travail et des mutualisations proposée par la direction.

Que ce soit au niveau national, au sein de notre syndicat le SFASS, ou plus proche de vous avec vos élus, la CFDT continuera de se battre pour améliorer votre quotidien professionnel.



## *Formation professionnelle, qu'est ce qui risque de changer en 2016*

La négociation sur la formation professionnelle continue s'est achevée par un accord, signé par la **CFDT, la CFTC et la CGC**. Nous obtenons de nombreuses avancées, qui mettront chaque salarié en meilleure situation pour peser sur son avenir professionnel.

**Cet accord est un accord gagnant pour les salariés.**

Il améliore sur de nombreux points les dispositions prévues par la Loi.

Dans l'attente de son agrément ministériel, la CFDT se mobilise dans toutes les instances pour garantir sa mise en place.

### **En voici les principales dispositions :**

#### **1/ Une garantie individuelle d'accès à la formation :**

Tout salarié n'ayant pas eu de formation pendant 4 ans pourra y accéder de plein droit la 5ème année, pour consolider ou acquérir de nouvelles connaissances (La loi prévoit 6 ans).

#### **2/ Un lien renforcé entre formation et rémunération :**

La CFDT souhaitait que les formations dites de « développement des compétences » soient clairement liées à l'attribution de points de compétences. Un échange, formalisé par écrit, aura lieu avec la hiérarchie avant que la formation ne se fasse. Quant aux CQP (certificats de qualification professionnelle), ils seront désormais attachés, dès leur création, à un niveau minimum de rémunération auquel aucun organisme ne pourra déroger.

#### **3/ Une meilleure reconnaissance des Tuteurs :**

La prime de tutorat est revalorisée. Elle passe de 5 à 7 points par mois, par personne tutorée. Elle peut ainsi s'élever à 1816 € annuels (252 points maxi/an), contre 1297 € (180 points) précédemment. Par ailleurs, l'accord élargit le champ des actions de formation pour lesquelles les tuteurs peuvent percevoir la prime de tutorat. Hier, seules les formations institutionnelles étaient concernées. Désormais, toutes les formations supposant de l'alternance et une certification seront concernées.

#### **4/ Des publics prioritaires qui seront aidés :**

Les salariés de niveau 1 à 2 de la classification, sans qualification, bénéficieront de plein droit de l'abondement financier de l'employeur dès lors qu'ils souhaitent suivre une formation qualifiante.

Ces dispositions s'appliquent dans les mêmes conditions pour les salariés des niveaux 1 à 3 de la classification étant sous contrat à temps partiel contraint de moins de 24 heures/semaine (principalement dans les Ugecam).

#### **5/ Des nouveaux outils mis à disposition :**

- Le droit à l'information - L'entretien professionnel - Le bilan de compétences - Le droit au conseil en évolution professionnelle - Le « passeport formation » - Les CE locaux

## *La CFDT se mobilise pour lutter contre la précarité dans l'Intérim*

Avec 1,7 million d'intérimaires en France, nous avons tous autour de nous, conjoints, enfants, amis concernés par cette précarité le plus souvent subie.

Dans un autre secteur que le notre, la CFDT, déjà majoritaire, s'est fixée un objectif de 30 % aux prochaines élections professionnelles de 2016.

Ces résultats lui permettrait d'obtenir des avancées supplémentaires au niveau de la branche avec comme premier objectif **de sécuriser le parcours des intérimaires.**

Pour se défendre Solidaire, syndiquez vous à la CFDT

Bureau de la Section CFDT UGECAMTE :